

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 mai 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 2 mai 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Yougoslavie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'élever une protestation énergique contre l'attentat commis le 1er mai 2000 par des terroristes d'origine albanaise à Kosovska Mitrovica, dans le Kosovo-Metohija, province autonome de la République de Serbie, élément constitutif de la République fédérale de Yougoslavie, contre un bâtiment qui abrite les sièges du Comité du Gouvernement fédéral pour la coopération avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), du Centre pour la paix et la tolérance et de l'Assemblée nationale serbe. Au moment de l'attentat, quatre fonctionnaires se trouvaient à l'intérieur du bâtiment mais, heureusement, aucun d'eux n'a été blessé. Après enquête, les membres du contingent français de la Force du Kosovo (KFOR) ont confirmé qu'il s'agissait d'un attentat à la grenade.

L'attentat commis par les terroristes de la prétendue Armée de libération du Kosovo, transformée en soi-disant Corps de protection du Kosovo, confirme une fois de plus que cette organisation terroriste n'a été ni dissoute ni désarmée et qu'elle continue ses opérations criminelles de nettoyage ethnique des Serbes et autres résidents non-albanais placés sous la protection de la KFOR et de la MINUK.

L'attentat contre le bâtiment abritant des institutions de la République fédérale de Yougoslavie et de la République de Serbie, ainsi que des organisations non gouvernementales, prouve à l'évidence que la KFOR et la MINUK ont failli à la mission qui leur a été confiée par le Conseil de sécurité, et ce en violation flagrante de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité en date du 10 juin 1999, notamment sa disposition relative à l'instauration d'un environnement sûr pour tous les résidents du Kosovo-Metohija.

Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie demande au Conseil de sécurité de condamner cet acte criminel, de charger les autorités compétentes de procéder à une enquête approfondie et de tenir le Gouvernement de la République fédérale informé des résultats et des mesures prises pour mettre un terme à la violence des terroristes d'origine albanaise.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Vladislav **Jovanović**
